



## Fiche 7 « Donner les moyens de la bonne organisation et de la bonne gestion du système éducatif »

### Recréer des postes dans les services académiques et pour l'administration des EPLE

Les missions d'organisation, de gestion, les fonctions support techniques et administratives du système éducatif ont été malmenées par des années de suppressions de postes. Entre 2004 et 2012, ce ne sont pas moins de 8 000 postes administratifs qui ont été supprimés. Pour se donner un ordre de grandeur, le rectorat d'une académie de taille importante compte autour de 400 personnels.

Les effets sur l'ensemble du système éducatif sont palpables. De nombreuses tâches qui étaient auparavant assurées par les services académiques (Rectorats et Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) sont depuis quelques années réparties dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement, alourdissant ainsi les charges de travail. Et pour une grande majorité d'entre-eux, ils n'ont déjà pas l'encadrement administratif nécessaire pour permettre d'assurer de bonnes conditions de travail. C'est particulièrement évident à la lumière du bilan fait dans un certain nombre d'académies où la révision des cartes des agences comptables aboutit à des regroupements au nombre d'établissements rattachés pléthoriques.

Il en est de même dans de nombreux services académiques où, après les restructurations pour supprimer des postes jusqu'en 2012, la quasi absence de re-créations de postes ces dernières années, laisse un fort ressenti de mal-être au travail, de pression permanente, et provoque un accroissement de la souffrance au travail.

**Pour la FSU, il est nécessaire de recréer en nombre important des postes administratifs dans les prochains exercices budgétaires, d'autant plus que la refondation de l'École crée de fait des besoins nouveaux.**



## Requalifier les emplois à la hauteur de la reconnaissance des missions réalisées

Le ministère a ouvert une discussion en janvier dernier dans le cadre des chantiers « métiers » et avait même ouvert une perspective de requalification des emplois administratifs. **La FSU revendique une telle perspective depuis vingt ans**, partant du constat que les missions exercées par de nombreux personnels administratifs de l'éducation nationale relèvent de corps supérieurs à ceux dans lesquels ils ont été recrutés. Nous portons la revendication de requalification massive des emplois et de promotion concomitante des personnels.

**De ce point de vue, un premier pas positif a été franchi : la nécessité d'une politique de requalification est aujourd'hui admise par tous, organisations syndicales et ministère.** Mais au-delà du principe admis, l'appréciation de cette mesure doit se faire à la lumière du nombre de ces requalifications qui seront effectivement réalisées. Or, les éléments qui ont été avancés jusqu'ici par le ministère sont d'une grande insuffisance puisqu'à l'issue des trois années à venir, 2% environ des emplois auront été concernés par ces mesures. Le pyramidage des corps de la filière administrative n'en serait pas plus adapté à la réalité des tâches et missions réalisées si l'absence de moyens budgétaires devait être confirmée.

**Pour la FSU, il faut au contraire que soit engagée une politique ambitieuse en la matière : un plan pluriannuel de requalification des emplois et des personnels ouvert à tous les agents exerçant des missions supérieures à leur statut** en mobilisant tous les dispositifs de promotions possibles (listes d'aptitude et concours internes) pour rendre possible la requalification du plus grand nombre d'agents. Celle-ci devra être mise en œuvre selon des critères objectifs, qui devront prendre en compte les missions effectuées et la carrière des personnels.

**Ainsi, la création de postes administratifs en nombre important** permettrait d'augmenter significativement les possibilités de requalifications et d'en finir avec les ajustements incessants de l'organisation des services et des établissements scolaires pour pallier les effets cumulés des retraits d'emplois et d'augmentation des charges de travail. Il est temps d'en finir avec le déclasserement des collègues.

## Il faut des mesures urgentes pour le pouvoir d'achat

La révision de la grille de catégorie C de la fonction publique, et la toute petite revalorisation des régimes indemnitaires de l'année 2013 n'auront pas suffi à endiguer la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels. Il faut en finir avec la politique scandaleuse de gel de la valeur du point d'indice. Il y a urgence à ce que la grille indiciaire soit reconstruite et permette de véritables déroulements de carrières. La progression d'échelon, aujourd'hui, ne suffit même plus à compenser la perte de pouvoir d'achat pour un grand nombre d'agents.

Les perspectives de carrière sont aujourd'hui obérées par l'absence de création de postes et par des ratios de promotions de grade trop insuffisants.

